

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/06/2021

Dossier complet le :

11/06/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0186

### 1. Intitulé du projet

Extension du parking-relais P+R La Fourragère - Avenue des Caillols 13012 Marseille

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Martine VASSAL, Présidente

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 7 4

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a), Aire de Stationnement ouverte au public de 50 unités et plus	Extension du parking existant en R-1 et rez-de-chaussée par la création de 2 niveaux R+1 et R+2 portant la capacité de stationnement globale à 800 places (490 actuellement).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'extension du parking-relais P+R La Fourragère existant associé à la station de métro du même nom. Il est actuellement constitué d'un niveau -1 enterré et un niveau rez-de-chaussée (RDC) en plein air.

Le projet consiste à construire 2 niveaux aériens supplémentaires R+1 et R+2 afin de porter la capacité du parc existant à environ 800 places (contre 490 places environ actuellement).

L'implantation de la superstructure sera réalisée de la limite d'implantation Sud du parking actuel jusqu'à la jardinière la plus au Nord. La structure neuve est donc constituée de deux étages supplémentaires sur les deux travées Sud du parking existant.

La réalisation du projet nécessitera la démolition d'une partie du parking existant (planchers du niveau R-1, certaines jardinières et équipements techniques) pour permettre de réaliser les appuis neufs de l'extension et assurer le lien entre le parking actuel et le projet.



## 4.2 Objectifs du projet

La station de métro la Fourragère est la station terminus de la ligne M1. Elle est située en bordure du tracé de la L2 mise en service en 2016 et qui relie l'autoroute A50 à l'A7. Le parking La Fourragère est un parking relais (P+R) associé à la station de métro. Fort de cette situation, le site de La Fourragère offre un pôle d'échanges multimodal majeur à l'échelle de l'agglomération, notamment grâce à son parking relais.

Or ce parking est régulièrement à saturation ce qui conduit à une occupation généralisée des trottoirs et des espaces verts à proximité avec une détérioration d'équipements et de mobiliers par les véhicules.

Les conditions de circulation pour les piétons et cycles comme pour les voitures sont pénalisées par ce dysfonctionnement.

En réponse à ces problématiques il apparait donc nécessaire d'augmenter la capacité de stationnement du parking relais pour décongestionner le site et redonner des possibilités de mobilités aux autres modes de déplacements comme l'usage de la coulée verte de la L2 soumise à dégradation sur le secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à construire une structure comprenant les niveaux R+1 et R+2 la plus indépendante possible par rapport à l'existant. Le principe constructif est un système de micropieux de renfort de la fondation existante / prolongement des poteaux existants / dalles alvéolaires + renformis.

La date de démarrage prévisionnelle des travaux est mi septembre 2021, pour une fin de travaux envisagée mi janvier 2023. Les travaux seront organisés en plusieurs phases afin de maintenir le parking en fonctionnement selon l'ordonnancement suivant:

- Phase 1 : travaux de fondations et élévations R-1 (environ 3 mois)
- Phase 2 : travaux et élévations RDC (environ 2 mois)
- Phase 3 : travaux horizontaux plancher haut RDC (environ 2 mois)
- Phase 4 : travaux R+1 et R+2 (environ 3 mois)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le parking offrira une capacité de stationnement d'environ 800 places sur 4 niveaux dont :

- 16 places handicapés,
- 80 places vélos,
- 20 places véhicules électriques (VE) immédiatement opérationnelles,
- 5 places de covoiturage extensibles
- 50 places de 2 roues motorisés

Un nouvel ascenseur sera créé pour assurer la desserte jusqu'au R+2. Le local de gardiennage existant est maintenu.

Le parking ne dispose pas de toiture mais le dernier niveau est surmonté par une ombrière.

Sur la totalité du pourtour des niveaux R+1 et R+2, ainsi que sur le pourtour de l'ombrière, il est prévu une corniche architecturale métallique (Cf. insertions paysagères en annexe 6).

Par ailleurs, sur la structure métallique du dernier niveau sera mis en place une centrale de production photovoltaïque d'une puissance de 70KWc utilisée en autoconsommation.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

S'agissant de l'extension d'un parc de stationnement, le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire déposée en Mairie de Marseille

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du parking existant (R-1 et rez-de-chaussée)	16 940 m <sup>2</sup>
Superficie totale créée (R+1 et R+2)	9 240 m <sup>2</sup>
Superficie totale du parking (existant + extension)	26 180 m <sup>2</sup>
Hauteur de l'extension par rapport au rez-de-chaussée existant	8,80 m

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**26 avenue des Caillols  
13012 Marseille

Parcelles K0087, K0079

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Marseille est une commune littorale. Aucun enjeu lié à la loi Littoral n'est référencé dans la zone d'étude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Bouches du Rhône 3ème échéance (2018 - 2023) approuvé le 30/07/2019. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Aix Marseille Métropole approuvé le 24/09/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation Ayalades approuvé le 21/06/2019 => non concerné PPR Incendie de Forêt approuvé le 22/05/2018 => non concerné PPR Inondation approuvé le 24/02/2017 => non concerné PPR Retrait-gonflement des argiles approuvé le 27/06/2012 => zone B2 faiblement à moyennement exposée avec enjeux PPR Mouvements de terrains approuvé le 29/10/2002 => non concerné PPRT ARKEMA approuvé le 04/11/2013 => non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : ZSC "Calanques et Iles Marseillaises - Cap canaille et Massif du grand Caunet" (FR9301602) à 3km environ au Sud-Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est uniquement aérien et ne concerne aucune masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la création de deux niveaux aériens supplémentaires au niveau du parking existant. Il ne comprend aucun terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement d'un parking existant. Il concerne une zone entièrement artificialisée en milieu urbain ne présentant aucun intérêt écologique (pas d'habitat favorable, aucune fonctionnalité écologique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est distant de 3km du site Natura 2000 le plus proche sans connectivité écologique possible. Il n'aura aucune incidence sur les espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation de la ZSC "Calanques et Iles Marseillaises - Cap canaille et Massif du grand Caunet" (FR9301602) ou tout autre site Natura 2000.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site ne présentant aucune sensibilité environnementale significative. Les enjeux liés au risque retrait-gonflement des argiles sont pris en compte dans la conception du projet et ce dernier n'aura aucune incidence sur ce risque naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne une zone entièrement artificialisée. Il ne nécessitera aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est située en zone B2 faiblement à moyennement exposée au risque retrait-gonflement des argiles identifiée dans le PPR. La réalisation du projet est autorisée par le règlement applicable sous réserve de vérifications géotechniques. Le projet n'aura aucun effet sur ce risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement du P+R La Fourragère existant. Il a donc vocation à capter une partie du trafic routier. L'augmentation des places de stationnement favorisera le report modal vers les transports en commun du Pôle d'Échanges Multimodal (métro et bus). Le projet aura donc un impact positif sur le trafic en encourageant l'usage des transports en commun grâce au stationnement disponible réalisé sur le site de la Fourragère.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de nuisances sonores significatives (stationnement). Seul le trafic d'entrée/sortie du P+R sera source de bruit mais ne sera pas de nature à modifier l'ambiance sonore locale. Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et est plus particulièrement bordé par plusieurs axes de circulation majeurs dont l'A507. Il est donc concerné par les nuisances sonores du trafic routier existant. Celles-ci ne présentent pas d'enjeu compte tenu de la nature du projet (parking).



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme pour le parking existant, son extension fera l'objet d'un éclairage public. Les émissions générées par le projet s'inscrivent dans un contexte urbain faisant également l'objet d'un éclairage public et resteront dans la continuité de l'éclairage déjà mis en œuvre sur le site. Le projet ne générera donc pas de nuisances lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de stationnement est ventilé naturellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément du patrimoine architectural ou paysager n'est concerné. Le parti pris architectural du projet garantira son intégration harmonieuse dans le paysage (Cf. insertions paysagères en annexe 6).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste uniquement en l'agrandissement d'un parking existant. Aucune modification de l'occupation du sol ou des activités humaines n'est attendue.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet d'extension du P+R existant ne sera à l'origine d'aucun effet négatif notable sur l'environnement. Les contraintes géotechniques sont prises en compte dans la conception du parking. Le principal enjeu réside dans l'intégration paysagère de cet équipement complémentaire dans son contexte urbain. Celle-ci a donc fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir une insertion harmonieuse dans l'environnement local (Cf. annexe 6).

Comme tout chantier, la phase de réalisation de l'extension du parking générera quelques nuisances temporaires (bruit, poussières, circulation perturbée) qu'une organisation de chantier optimisée et concertée permettra de limiter.

En offrant près de 400 places de stationnement supplémentaires, le projet encouragera au report modal vers les modes de transports collectifs et doux. Il comprend en outre un espace conséquent dédié aux vélos, des places réservées aux véhicules électriques ainsi qu'au covoiturage. En phase exploitation le projet aura donc un effet positif notable sur les déplacements, le trafic routier et plus généralement le cadre de vie du quartier. Les modalités constructives et l'installation d'une centrale photovoltaïque utilisée en auto-consommation garantissent également la sobriété énergétique de cet équipement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit sur un site ne présentant aucune sensibilité environnementale significative (pas d'enjeu écologique ou patrimonial, pas de risques naturels majeurs ni de contraintes d'usages). Il consiste uniquement en l'extension in situ du parking existant, sans terrassements ni aucun effet négatif notable attendu sur les composantes de l'environnement. En dehors des nuisances limitées de la phase chantier, le projet aura un impact très positif sur le cadre de vie et permettra de répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux ambitions de développement du réseau de transports collectifs et doux de la métropole marseillaise.

A ce titre et au regard des éléments d'analyse proposés dans ce formulaire, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Insertions paysagères du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le,

10 JUIN 2021

Signature

Métropole Aix-Marseille-Provence  
  
Martine VASSAL  
Présidente